



COMMUNE D

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

Code postal ID : 060-216003210-20240719-232024-AU

Téléphone 03 44 42 12 51

Site <https://www.jaulzy.fr>

E-mail : mairiedejaulzy@wanadoo.fr

ARRETE N° 2024- 3

DÉPARTEMENT
DE L'OISE

Arrondissement
de Compiègne

Communauté de
Communes des
Lisières de l'Oise

**ARRETÉ PERMANENT CRÉANT UNE
INTERDICTION DE STATIONNER**
INSTAURATION D'UNE INTERDICTION
STATIONNER DANS LA RUE DU 8 MAI 1945

Le Maire de la Commune de JAULZY 60350,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

CONSIDERANT l'étroitesse et la fréquentation régulière de cette rue par des piétons il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une interdiction de stationner est instauré des 2 cotés dans la rue du 8 mai 1945 sur l'ensemble de sa longueur.

ARTICLE 2 : La réglementation de stationnement décrite à l'articles 1 sera matérialisée par la mise en place de panneaux et de marquage au sol.

ARTICLE 3 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de JAULZY est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et dont copie sera transmises à :

- Madame la Préfète de l'OISE
- Monsieur le sous-Préfet de Compiègne
- Le commandant de la brigade d'ATTICHY
- Le centre de secours de d'ATTICHY

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

A JAULZY, le 19 juillet 2024

Le Maire,
LOUBES Yves

